





#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

# DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



## NOTE DE CONJONCTURE DES FINANCES LOCALES DU BENIN

PREMIER TRIMESTRE 2024

## **SOMMAIRE**

03	RÉSUMÉ	POINT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AU	14
05	ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE EN 2024	PREMIER TRIMESTRE 2024  POINT D'EXÉCUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT	14
06	FINANCES DE L'ETAT	AU PREMIER TRIMESTRE 2024	
07	SYNTHÈSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN 2024	EFFORT DE MOBILISATION DE FONDS PROPRES À CONSENTIR AU DEUXIÈME TRIMESTRE	18
08	APRÈS L'EMBELLIE DE 2023, LES RESSOURCES PROPRES	ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES	17
	RÉGRESSENT EN 2024	ANNEXES STATISTIQUES	18

# RÉSUMÉ

Les perspectives économiques mondiales pour l'année 2024 prévoient une stagnation de l'activité économique par rapport à 2023, avec une estimation du taux de croissance à 3,2%. Au niveau national, l'économie sera résiliente aux menaces sécuritaires dans la sous-région avec un taux de croissance prévisionnel de 6,5%. Au premier trimestre 2024, l'évolution des prix sur le marché a été maîtrisée, avec une inflation de +1,4% (critère UEMOA) à la fin du mois de mars. Au titre de l'année 2024, les prévisions budgétaires des collectivités locales s'équilibrent en recettes et en dépenses à 237,86 milliards FCFA. Ces prévisions budgétaires agrégées sont en baisse de 10,83% par rapport aux 266,76 milliards FCFA prévus en 2023. En matière de mobilisation de ressources, il est noté une baisse par rapport à l'exercice 2023 des recettes de fonctionnement. L'autofinancement prévisionnel pour l'ensemble des communes est estimé à 29,8%, en dessous du taux minimum de 30% requis. Par ailleurs, il est noté une hausse des prélèvements par tête d'habitant dans les grandes villes. Pour le premier trimestre 2024, le recouvrement des recettes de fonctionnement est effectué à 8,9%. Les dépenses d'investissement (2,37 milliards FCFA), bien qu'en hausse de 13,6% par rapport au premier trimestre 2023, demeurent très faibles au regard des 80,9 milliards FCFA de reports de ressources de l'année 2023 sur l'année 2024.

## Liste des tableaux

Tableau	1: Effets des finances publiques de l'Etat sur les	
	budgets communaux en 2024	.7
Tableau :	2 : Budget primitif agrégé 2024 de l'ensemble des communes	.8
Tableau :	3 : Evolution des prévisions des ressources propres de 2021 à 2024	9
Tableau •	<b>4</b> : Niveau d'exécution des recettes de fonctionnement au	
	premier trimestre 2024	12
Tableau	5 : Niveau d'exécution de la section investissement	
	au premier trimestre 2024	16
Tableau	<b>6</b> : Réalisations au premier trimestre de 2020 à 2024	20

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Previsions de ressources propres des communes a statut	
particulier en 2024	10
Graphique 2 : Situation des reports de ressources d'investissement en 2024	10
Graphique 3 : Taux d'autofinancement et d'entretien de l'exercice 2024	11
Graphique 4 : Recettes fiscales, non fiscales et subventions par tête	
d'habitant en 2024	12
Graphique 5 : Décomposition des recettes fiscales et non fiscales au	
premier trimestre 2024	13
Graphique 6 : Evolution des ressources propres mobilisées chaque premier	
trimestre depuis 2020	14
Graphique 7 : Exécution des dépenses de fonctionnement au	
premier trimestre 2024	15
Graphique 7 : Structure des constructions au premier trimestre 2024	16
Graphique 7 : Recettes fiscales à mobiliser au deuxième trimestre 2024	.17
Graphique 7 : Recettes non fiscales à mobiliser au deuxième trimestre 2024	.17

## Liste des sigles et abréviations

**CDL** : Contribution au développement local

CENOCFIL : Comité d'élaboration de la Note de conjoncture des finances locales

**CGI** : Code général des impôts

**co** : Commune ordinaire

**CSI** : Commune à statut intermédiaire **CSP** : Commune à statut particulier

**CSPEF**: Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers

**DCNSE** : Direction de la Comptabilité nationale et des statistiques économiques

**DGTCP** : Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique

DPCP : Direction de la production des Comptes publics
FADEC : Fonds d'appui au développement des communes
IHPC : Indice harmonisé des prix à la consommation

**INStaD** : Institut National de la Statistique et de la Démographie

**LF** : Loi des finances

**TVM** : Taxe sur véhicule à moteur

**UEMOA** : Union économique et monétaire ouest-africaine

**VPS**: Versement patronal sur salaire



## **ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE EN 2023**

Le taux de croissance mondial prévisionnel en 2024 est de +3,2%. Ce dynamisme de l'activité économique est similaire à celui de 2023. Malgré l'allègement des contraintes sur la production et le reflux confirmé de l'inflation, l'activité resterait freinée les. effets du par resserrement monétaire et les. incertitudes géopolitiques. En 2024, le commerce mondial se redresserait, l'activité serait particulièrement florissante États-Unis et en Espagne, et un peu modérée dans les autres grandes économies avancées, notamment au Rovaume-Uni et en Allemagne.

Α que les pressions mesure inflationnistes s'estomperont et que les conditions financières s'assoupliront, la croissance en Afrique subsaharienne devrait s'accélérer de 3,4% en 2023 pour atteindre 3,8 % en 2024. Dans l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA), la progression de l'activité économique va s'établir à 6,6% en 2024 après un taux de +4,9% en 2023. La croissance économique, en glissement annuel, progresserait de 6,1% au premier trimestre 2024 en lien avec la bonne tenue des services et de l'industrie manufacturière. Le taux d'inflation au sein de l'Union, en glissement annuel, s'établirait 3.0% (critère à convergence) en mars 2024.

Principalement, ce taux est lié à la remontée des prix des céréales locales principalement dans les pays sahéliens et à la récente révision à la hausse de 10% des tarifs de l'électricité en Côte d'Ivoire. Les bonnes perspectives de l'économie envisagées au deuxième trimestre 2024 restent bien entendu tributaires de l'évolution de internationale. conioncture de la situation socio-politique et sécuritaire ainsi que des effets climatiques.

Au Bénin en 2024, les perspectives économiques du Bénin sont favorables avec une croissance de 6,5 % envisagée grâce au dynamisme des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Le taux d'inflation (critère de convergence UEMOA) au niveau national au titre du mois de mars 2024 est ressorti à +1,4%. Enfin, l'Indice harmonisé des prix à la consommation du mois de mars 2024 a enregistré une hausse de 0,09% en glissement annuel, pour ressortir à 112,6 contre 112,5 un an plus tôt. Les fonctions composantes de l'indice qui ont connu des variations de l'IHPC s'écartent Logement, eau, gaz, électricité autres combustibles » (+4,6%); « Loisirs et culture » (+2,6%), « Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants » (-2.6%) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,3%).

# Effets des finances publiques de l'Etat sur les budgets cummunaux en 2024

FADEC à transférer aux collectivités locales en 2024 (Loi des finances, 2024)	53,748 milliards FCFA	Baisse de recettes 71,810 miles PCFA 2023 FADEC non affecté (33.45) FADEC effecté (+12,4%)
Suppression exonération de la TVM des véhicules administratifs (LF, 2024)	0,061 milliard FCFA	Augmentation des charges courantes
Suppression exonération du versement patronal sur salaire (LF, 2024)	0,768 milliard FCFA	Augmentation des charges courantes
La contribution au développement local relève désormais du régime déclaratif (CGI, 2024)	Effet certain non estimé	Risque de non recouvrement de recettes
Application de la mesure de revalorisation salariale (Conseil des ministres)	4,9 milliards FCFA y compris les arriérés de 2023	Augmentation des charges rigides
Réformes du droit de propriétés foncières (date butoir 14 août 2023)	Effet certain non estimé	Baisse de recettes Sur les produits de patrimoine
Introduction des considérations climatiques dans la péréquation verticale	Effet différencié non estimé	Baisse ou hausse de recettes

Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024.

### FINANCES PUBLIQUES DE L'ETAT

Les recettes budgétaires de l'Etat mobilisées fin mars 2024 à s'élèveraient à 459,7 milliards FCFA. Ce montant représente environ 15,52% des prévisions inscrites dans la Loi des finances 2024. Les dépenses du premier trimestre 2024, base ordonnancement s'élèveraient 549,97 milliards FCFA. Il se dégage une formation du déficit de 53,4 milliards FCFA.

L'encours de la dette publique est passé de 6 508,9 milliards FCFA à fin décembre 2023 à 6 795,8 milliards FCFA le 31 mars 2024.

Enfin, par le mécanisme du FADeC, l'Etat prévoit en 2024 des transferts financiers de 53,748 milliards FCFA soit 1,68% de l'ensemble des ressources budgétaires contre 2,36% en 2023.

### FINANCES LOCALES AU PREMIER TRIMESTRE 2024

#### Synthèse des prévisions budgétaires en 2024

Le budget 2024 de l'ensemble des collectivités locales obtenu agrégation des budgets de toutes les communes s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de

237,86 milliards FCFA. Ce budget global, hors résultats affectables de l'exercice précédent est en baisse de 10,83% par rapport aux 266,76 milliards FCFA prévus en 2023.

#### Section fonctionnement

DEPENSES, 95,78 milliards, -09%

#### RECETTES 95,78 milliards -10%

Charges du personnel, 17,74 milliards, -9%	Patentes et licences, 12,61 milliards, -9% Taxes foncières, 10,02 milliards, + 4% CDL, 4,48 milliards, -6% Autres produits fiscaux, 5,32, +1%
Charges des élus, 9,72 milliards, - 4%	Produit du patrimoine, 1,97 milliards, - 14% Prestation de service, 8,54 milliards, - 4%
Achats biens et services, 31,38 milliards, -11%	Fiscalités partagées, 3,85 milliards, - 4%
Autres Charges réelles, 14,22 milliards, -11%	Dotations subventions, 21,58 milliards, 11%
Dotations amort. prov., 0,62 milliard, - 4%	Autres produits non fiscaux, 5,58 milliards, -2%
Excédent prévisionnel, 21,04 milliards, - 8%	Autres recettes diverses, 21, 82 milliards, -29%

#### Section fonctionnement DEPENSES, 163,12 milliards, +5%

#### RECETTES 163,12 milliards +1%

Terrains, 7,79 milliards, +3%	Prélèvement prévisionnel, 21,04 milliards, - 8%
Constructions, 119,92 milliards, +9%	Reports cumulés, 80,97 milliards, + 47%
Equipement et matériels, 15,09 milliards, - 8%	Emprunt, 0,00 milliard, + 203%
Autres dépenses, 20,33	Subventions et dotations, 44,99 milliards, - 20%
milliards, - 4%	Autres recettes, 15,77 milliards,- 1%

Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024.

Note: Le montant qui suit chaque agrégat correspond à sa prévision primitive de 2024. Le pourcentage indiqué denote d'une baisse (-) ou d'une agmentation (+) par rapport à la prévision définitive de l'agrégat en 2023.

Les recettes prévisionnelles de la section fonctionnement s'établissent à 95,78 milliards FCFA. La baisse de 10% en glissement annuel est en lien avec la baisse des recettes fiscales (- 3,4%); recettes non fiscales hors subventions et recettes partagées (-6,0%); recettes partagées (-3,9%) et les subventions de fonctionnement (-11,3%). En écho à cette tendance baissière de ressources, les prévisions de dépenses de la section fonctionnement sont ajustées à la hausse au niveau de tous les postes. Les achats de biens, services et autres dépenses vont connaitre en moyenne une diminution de 11%. Les prévisions de charges du personnel et celles des élus quant à elles sont en baisse respectivement de 9% et de 4% par rapport à l'année 2023.

Les recettes prévisionnelles de l'exercice 2024 de la section investissement s'élèvent à 163,12 milliards FCFA, en légère augmentation de 1% par rapport à l'année dernière. Cette stagnation presque des ressources d'investissement est la résultante de la neutralisation des baisses drastiques des subventions (44,99 milliards, -20%), du prélèvement prévisionnel (22,04 milliards, -8%) par la hausse presque de moitié des ressources

d'investissement reportées (80.97)milliards, +47%). En 2024, il sera consacré la plus grosse part du budget de dépenses aux constructions. En effet, l'enveloppe prévue pour la construction des bâtiments administratifs, sanitaires commerciaux et des ouvrages d'art et d'assainissement s'élève 119.92 milliards FCFA (73,5% du budget total d'investissement) et est en progression de 9% par rapport aux prévisions de l'année 2023.

#### Après l'embellie de 2023, les ressources propres régressent en 2024

En 2024, pour l'ensemble des communes, les ressources propres

prévisionnelles sont en baisse de 4,3% chutant de 54,72 milliards FCFA en 2023 à 52,38 milliards en 2024.

#### Evolution des prévisions des ressources propres (en milliards FCFA) de 2021 à 2024

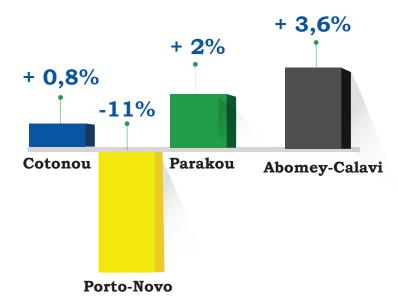
Groupes de communes	2021	2022	2023	2024	2024/2025
Ensemble	50,35	53,27	54,72	52,38	- 4,3%
Communes à statut particulier	27,51	29,61	30,24	30,39	+ 0,5%
Communes à statut intermédiaire	8,78	9,28	12,05	10,87	- 9,7%
Communes ordinaires	14,07	14,37	12,43	11,12	-10,6%

Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024

Cette baisse des prévisions est très prononcée dans les communes à statut intermédiaire et les communes ordinaires. Les ressources propres prévisionnelles de ces deux groupes de montant 21,99 milliards FCFA est en baisse de 10,1% par rapport aux 24,47 milliards FCFA de 2023. Le groupe des communes à statut particulier qui

capte 56% des ressources propres de l'ensemble en moyenne depuis 2021, prévoit une hausse d'un demi-point de pourcentage pour 2024 par rapport aux 30,24 milliards FCFA de 2023. L'analyse des variations intra-groupe des communes à statut particulier révèle des disparités.

## Progression en % de 2023 à 2024 des prévisions de ressources propres des communes à statut particulier



Les communes de Cotonou, de Parakou et d'Abomey-Calavi prévoient respectivement une augmentation de 156 millions FCFA, 49 millions FCFA et 243 millions FCFA. Ces augmentations correspondent à des accroissements respectivement de 0,8%; 2,0% et 3,6%

les budgets desdites communes. En revanche. les. fonds propres prévisionnels de la commune Porto-Novo sont passés de 2,51 milliards FCFA en 2023 à 2,21 milliards FCFA soit une baisse 298 millions représentant un taux d'accroissement de -11,8%.

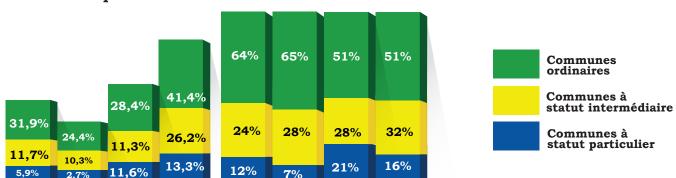
# Point des ressources d'investissement reportées en 2024

Les ressources d'investissement mobilisées en 2023 ou avant et non consommées au 31 décembre 2023 sont reportées dans le budget 2024. Ces ressources reportées s'élèvent à 41 milliards FCFA (environ la moitié des 80 milliards FCFA de reports) pour les communes ordinaires, 26,2 milliards FCFA (32% de reports) pour les communes à statut intermédiaire et 13,3 milliards FCFA pour les communes

ordinaires.

L'analyse des reports depuis 2022, année de lancement de la réforme du secteur de décentralisation indique que les ressources d'investissement ne seraient pas consommées à temps. Ce problème se pose avec acuité au niveau des communes ordinaires, dans une certaine mesure dans les deux autres groupes de communes.

#### Situation des report de ressources d'investissement



Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mal 2024

Ainsi, les communes qui ont reporté sur l'exercice 2024 plus de ressources d'investissement cumulées sont: Cotonou, Porto-Novo, Allada, Nikki,

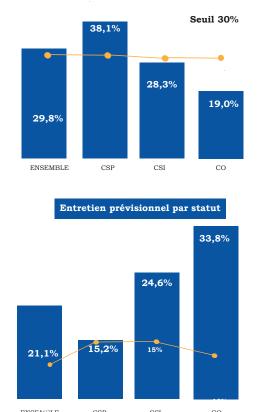
Banikoara, Kandi, N'dali, Bassila, Semè-Podji et Pobè avec un cumul de 27,8 milliards FCFA représentant 34,3% du total des reports.

#### Analyse de l'autofinancement et de quelques indicateurs

En 2024, l'autofinancement prévisionnel pour l'ensemble des communes est de 29,8%. Ce taux est 0,2 point en dessous taux minimum requis. du non-respect de cette norme qui concourt à l'équilibre budgétaire est observé au niveau du groupe des communes à statut intermédiaire (19,0%) et celui des communes ordinaires (28,0%). En ce qui concerne le groupe des communes à statut particulier, le taux prévisionnel d'autofinancement est de 38.1%. niveau départemental, Au Départements sur les 12 enregistrent des taux d'autofinancement prévisionnel en dessous du minimum légal. Ces taux varient de 11,7% pour le Département de l'Atacora à 25,7% dans l'Ouémé.

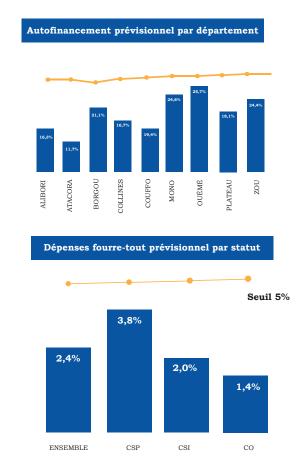
Sur le plan communal, seulement 10 communes (Djougou, Abomey-Calavi, So-Ava, Djakotomey, Dangbo, Cotonou, Ouidah, Avrankou, Djidja et Sèmè-Podji) affichent des taux prévisionnels d'autofinancement en dessus de la norme de 30% au moins. Ces taux varient de 30,23% à 66,8%. La part des ressources propres à utiliser pour entretenir le patrimoine communal est un indicateur très important. Il permet d'apprécier l'effort de l'administration communale à maintenir en bon état les biens afin d'en jouir pleinement jusqu'à amortissement. En 2024, les communes ordinaires prévoient 33,8% de leurs fonds propres (3,76 milliards FCFA) pour l'entretien.

## Taux d'autofinancement, d'entretien et des dépenses fourre-tout prévisionnels de l'exercice 2024



Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mal 2024

Autofinancement prévisionnel par statut



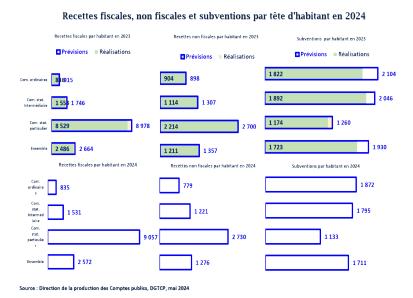
Les communes à statut intermédiaire vont allouer 2,67 milliards FCFA soit un taux d'entretien de 24,6%. Au niveau des communes à statut particulier, ce taux est de 15,2% correspondant à une

enveloppe budgétaire de 4,62 milliards FCFA. Enfin, quel que soit le groupe de communes considéré, le taux d'entretien prévisionnel est supérieur au seuil indicatif recommandé par la procédure d'audit du FADeC.

#### Des recettes par tête d'habitant en hausse dans les grandes villes

A l'étape de prévisions en 2024, les recettes fiscales, les recettes non fiscales ainsi que les subventions par tête d'habitant sont en baisse par rapport à 2023 dans les groupes des communes ordinaires et des communes à statut intermédiaire. En revanche, au niveau des communes à statut particulier, chaque citoyen doit contribuer à la

cagnotte fiscale à hauteur de 9 057 FCFA en 2024 contre 8 529 FCFA effectivement en 2023 à partir d'une prévision estimée à 8 978 FCFA. La tendance est identique pour les recettes non fiscales où, en 2024 dans les grandes villes, chaque habitant doit payer, 30 FCFA de plus que le prélèvement de 2023.



# La mobilisation des recettes de fonctionnement piétine au premier trimestre 2024

Niveau d'éxecution des recettes de fonctionnement au premier trimestre 2024

Section fonctionnement en miliards FCFA	Objectifs 2024	Trim 1 de 2024	Trim 1 de 2023	Taux de réal. %	Variation trim. %
Recettes	73,96	6,60	6,74	8,93	-60,5
Recettes fiscales	32,44	3,62	5,51	11,17	-34,3
Recettes non fiscales	16,09	2,52	3,11	15,65	-15,65
Recettes partagées	3,85	0,07	0,20	1,77	-69,9
Produits financiers	0,01	0,00	0,00	0,00	-100,0
Dotations	21,58	0,39	7,92	1,83	-95,0

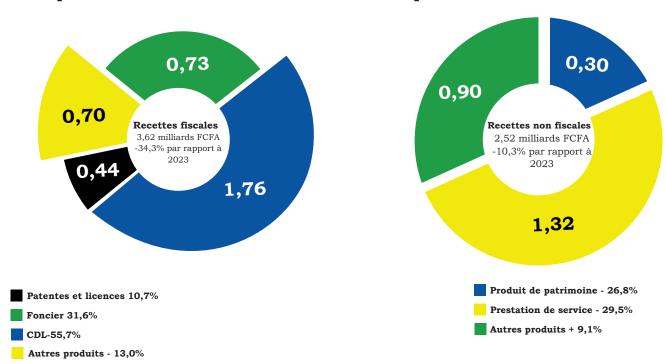
Au titre du premier trimestre 2024, les de fonctionnement recettes de l'ensemble des communes sont recouvrées à 8,9%. Sur 73,96 milliards recettes prévisionnelles annuelles, 6,6 milliards FCFA sont mobilisées pendant le premier trimestre. A la même période de l'exercice 2023, les communes avaient recouvré milliards FCFA soit une baisse de 60,5% en glissement annuel.

Toutes les natures de recettes sont faiblement recouvrées au cours du premier trimestre 2024. Le taux de recouvrement des recettes fiscales est de 11,1% et correspond à une baisse de 34,3% par rapport à la mobilisation à fin mars 2023. Le niveau des recettes non fiscales atteint au premier trimestre 2024 est de 2,52 milliards de FCFA sur une prévision annuelle 16,09 milliards DE FCFA. Les Dotations et subventions de fonctionnement, en conformité avec l'esprit et la lettre de la réforme

structurelle de la décentralisation sont en baisse de 95% par rapport au premier trimestre 2023.

Toutes les composantes des recettes fiscales et des recettes non fiscales sont faiblement mobilisées par rapport aux prévisions de l'année. Les patentes et licences sont recouvrées à hauteur de 437 millions FCFA alors que l'année période, dernière à la même recouvrement était de 490 millions FCFA. Les taxes foncières, contribution au développement local ont atteint à la fin du premier trimestre 2024 les niveaux respectifs de 1,76 milliards FCFA (2,57 milliards FCFA, trimestre 1 de 2023) et 0,73 milliards FCFA (1,65 milliards FCFA, trimestre 1 de 2023). En ce qui concerne les prestations de service, principal pourvoyeur de recettes non fiscales, 1,31 milliards FCFA sont recouvrées au premier trimestre 2024 contre 1,87 milliards FCFA au premier trimestre 2023 soit une baisse de 29,5% en glissement annuel.

#### Décomposition des recttes fiscales et non fiscales au premier trimestre



Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024

Note: CDL contribution au développement local; le chiffre inscrit sur chaque anneau représente le montant recouvré en milliards de francs; le pourcentage devant chaque nature de recettes représente la ariation de la recettes 2024 par rapport au trimestre 2023.

Au niveau départemental, 8 départements sur 12 ont vu les recettes fiscales et les recettes non fiscales en baisse par rapport aux performances du premier trimestre 2023. En revanche, les départements des Collines et du Plateau ont progressé en mobilisation des recettes fiscales et non fiscales relativement au premier trimestre de l'année dernière.

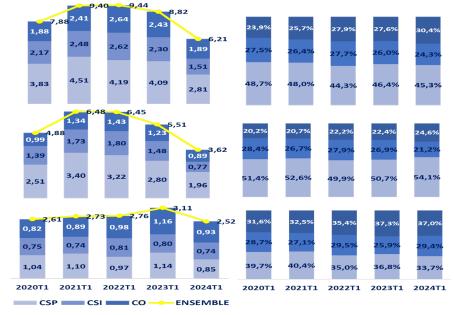
Au niveau communal, 37 communes sur 77 ont vu leurs recettes fiscales et leurs recettes non fiscales en baisse par rapport aux performances du premier trimestre 2023. Par exemple, les recettes fiscales et les recettes non fiscales ont respectivement baissé de 83% et 77% par rapport au premier trimestre 2023; Banikoara (-95% et -81%); Comè (-76% et -34%); Kérou (-81% et -85%) ... A contrario, les communes d'Adja-Ouèrè, Aplahoue, Covè, Diakotomey, Diidia, Sakété, Savè, Zagnanado et Pobè, Zakpota ont progressé en mobilisation à la fois des recettes fiscales et non fiscales relativement au premier trimestre de l'année 2023.

Les 6,21 milliards FCFA de ressources propres mobilisées au premier trimestre 2024 constituent le niveau le plus bas atteint au premier trimestre d'une année depuis 2020. En 2020, au premier trimestre. les ressources propres mobilisées étaient de 7,88 milliards. Les deux années suivantes au premier trimestre, les recettes propres progressé à 9,40 milliards FCFA en 2021 puis 9,44 milliards FCFA en 2022. En 2024, au premier trimestre, les communes à statut particulier ont mobilisé 2,81 milliards FCFA, en baisse de 1,35 milliards FCFA par rapport à la moyenne des premiers trimestres des quatre dernières années (4,16 milliards FCFA). La tendance est identique au niveau du groupe des communes à intermédiaire et communes ordinaires avec des baisses respectives de 2,9 milliards FCFA et 2,34 milliards FCFA.

Ces performances enregistrées au premier trimestre ont modifié le poids relatif des groupes de communes. Le poids du groupe des communes à statut intermédiaire est égal à 24,03%, en dessous du poids moyen du groupe sur les 4 dernières années. Le poids des communes ordinaires est, en revanche de 30,4% contre 26,9% de moyenne.

Evolution des ressources propres mobilisées chaque premier trimestre depuis 2020

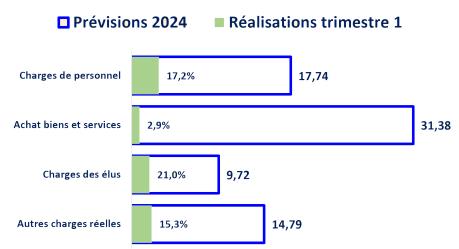
En haut les ressources propres, au milieu les recettes fiscales, en bas les recettes non fiscales



Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024 Note: Sur chaque ligne, il y est représenté à gauche l'évolution des recettes en milliards FCFA par groupe de communes ; à doite la distribution des recettes normalisées à 100 pour l'ensemble des communes

#### Point d'exécution des dépenses de fonctionnement au premier trimestre 2024

## Exécution des dépenses de fonctionnement au premier trimestre 2024



Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024

Au premier trimestre 2024, les dépenses de fonctionnement sont exécutées pour l'ensemble des communes concurrence des faibles recettes de mobilisées. fonctionnement s'élèvent à 8,28 milliards FCFA et sont en baisse de 8% par rapport aux dépenses de fonctionnement du premier trimestre 2023. Ce paiement représente 11,24% des prévisions de l'année Les charges rigides courante. personnel et des élus sont exécutées respectivement à 17,2% et 21,0%. Ces réalisations sont en respectivement de 4,9% et 1,8% en glissement annuel. Les achats de biens et services qui représentent 42% du budget sont exécutés à moins du milliards (914 millions FCFA contre 1,16 milliards FCFA) sur 31,38 milliards

de FCFA soit un taux de réalisation très faible de 2,9%. Le budget d'achat de biens et service est exécuté à 1,4% au niveau des communes à statut particulier, 4.0% au niveau des communes à statut intermédiaire et 3,6% dans le groupe des communes ordinaires.

En ce qui concerne les dépenses d'entretien du patrimoine, au premier trimestre 2024, seulement 323 millions de FCFA sont exécutées sur les 11,05 milliards de FCFA soit un taux de 2,9% et une baisse de 29,4% en glissement annuel. En effet, au cours du premier trimestre les communes ordinaires ont dépensé 187,2 millions de FCFA, les communes à statut intermédiaire et particulier respectivement 80,3 millions de FCFA et 55,7 millions de FCFA.

#### Point d'exécution de la section d'investissement au premier trimestre 2024

Section investissement en milliards FCFA	Objectif	Trim 1 De 2024	Trim 1 de 2023	Taux de Réal.	Variation trim
Recettes	162,94	6,07	6,63	3,73	-8,5
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dotation et</b>	44,99	6,07	6,63	13,50	-8,5
subvention					
Dépenses	163,39	2,37	2,08	1,45	+13,6
Terrains	\$ 7,79	0,03	0,03	0,39	-9,3
Constructions	119,92	1,52	1,78	1,26	-14,7
Equipements	15,09	0,24	0,22	1,59	+7,0
et matériels					
Autres	20,22	0,58	0,05	2,88	+1060,8
dépenses					

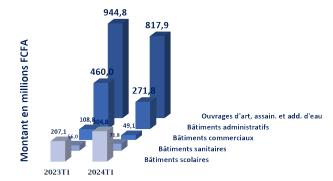
Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024

Dans l'ensemble des communes, la section investissement très faiblement exécutée premier ลน trimestre 2024. Les subventions et d'investissement dotations recues s'élèvent à 6,07 milliards FCFA sur une prévision de 44,99 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de 13,5%. Cette réalisation est en baisse de 8,5% par

rapport aux 6,63 milliards FCFA.

Du côté des dépenses d'investissement, les taux d'exécution des terrains, des constructions, des équipements et matériels, et autres dépenses n'excèdent guère 2,88%. Il est observé une tendance baissière relativement à la performance du premier trimestre 2023.

#### Structure des constructions au premier trimestre 2024



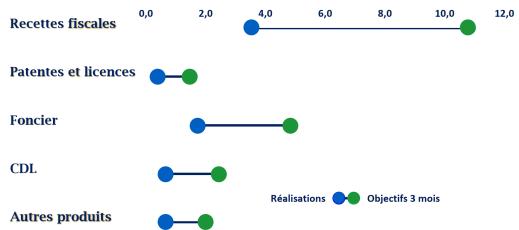
Source : Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024

#### Efforts de mobilisation de fonds propres à consentir au deuxième trimestre 2024

En matière de mobilisation de ressources propres, le premier trimestre est terminé avec unecontre-performance (60,5% de baisse en glissement annuel). L'enjeu pour le deuxième trimestre serait donc de développer les stratégies nécessaires pour retourner la tendance en faveur de la

réforme. Sous l'hypothèse d'atteindre à la fin du premier semestre 2024, un niveau de mobilisation au moins égal à celui de 2023, les gaps à recouvrer par nature de ressources propres sont illustrés sur les visuels ci-dessous.

## Recettes fiscales (en milliards FCFA) à mobiliser au deuxième trimestre 2024 pour égaler en juin 2024 la performance du premier semestre 2023

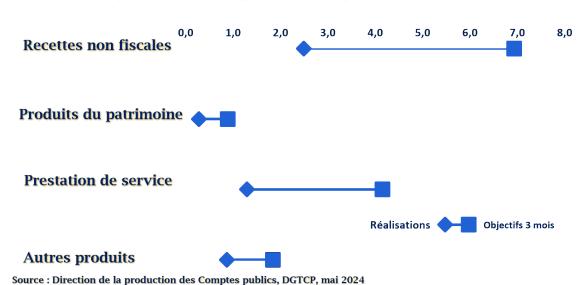


Source: Direction de la production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024

L'objectif à atteindre à fin juin 2024 est de 7,2 milliards FCFA (3,6 milliards FCFA pour le trimestre 1). Ce montant se décompose en 3,1 milliards de FCFA pour les taxes foncières (1,8 milliard FCFA pour le trimestre 1), 1,7 milliard FCFA pour la contribution au développement local (730 millions au premier trimestre), respectivement 1,1 milliard FCFA et 1,3 milliard FCFA pour les patentes et licences, et les autres produits fiscaux divers.

Par département, les objectifs ainsi fixés se présentent comme suit : Alibori (730 millions de FCFA) ; Atacora (530 millions de FCFA) ; Atlantique (1, 182 milliard FCFA) ; Borgou (609 millions de FCFA) ; Coulfo (142 millions de FCFA) ; Donga (105 millions de FCFA) ; Littoral (2,49 milliards de FCFA) ; Mono (188 millions de FCFA) ; Ouémé (656 millions de FCFA) ; Plateau (93 millions FCFA) et Zou (352 millions de FCFA).

## Recettes non fiscales (en milliards FCFA) à mobiliser au deuxième trimestre 2024 pour égaler en juin 2024 la performance du premier semestre 2023



En ce qui concerne les recettes non fiscales, l'objectif de 4,4 milliards FCFA au moins est à réaliser au cours du deuxième trimestre 2024 en plus des 2,5 milliards FCFA mobilisés au premier trimestre. Pour ce faire, 2,9 milliards FCFA sont attendus des prestations de service (1,3 milliard FCFA au premier trimestre) et 1 milliard des autres produits non fiscaux contre 896 millions recouvrés au premier trimestre 2024.

Par départements, les objectifs ainsi fixés se présentent comme suit : Alibori (207 millions de FCFA) ; Atacora (118 millions de FCFA) ; Atlantique (982 millions de FCFA) ; Borgou (513 millions de FCFA) ; Collines (93 millions de FCFA) ; Couffo (98 millions de FCFA) ; Donga (77 millions de FCFA) ; Littoral (778 millions de FCFA) ; Mono (217 millions de FCFA) ; Ouémé (993 millions de FCFA) ; Plateau (125 millions de FCFA) et Zou (242 millions de FCFA).

# ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA CONJONCTURE ET PERSPECTIVES

Encore une fois, les collectivités territorialement décentralisées ont entamé l'année 2024 avec une baisse de performance termes d'exécution des prévisions en budgétaires comparativement à l'exercice précédent. Dans un contexte où la réforme de l'administration mise en œuvre depuis 2022 met un accent particulier sur l'effort de mobilisation des ressources propres, les prévisions de recettes de fonctionnement sont en diminution dans une proportion de 10%. Le développement local à la base ne pourra se réaliser que dans la capacité accrue de mobilisation des ressources propres par les communes. Dans contexte, ce l'autofinancement peine à se réaliser. Pour l'ensemble des communes, cet indicateur est évalué à 29,8%. Cependant, un effort est fait au niveau du groupe des communes à statut particulier qui porte ce taux prévisionnel à 38,1%.

Dans l'ensemble, il est constaté un faible taux consommation des de ressources d'investissement, ce qui traduit un report colossal d'année en année de ressources non consommées. Pour cette année, il est souhaité une amélioration des performances en ce qui concerne la masse de ressources non consommées objet de reports successifs pour une amélioration des conditions de vie des populations. Les autorités locales sont alors appelées à prendre les dispositions favorisant la consommation diligente des ressources d'investissement qui en général sont des ressources transférées. La planification de la consommation de ces ressources dans les documents de planification ne saurait

être le seul remède. La consommation des ressources publiques appelle le respect des règles de passation des marchés publics. Il faut de façon méthodique exécuter les plans et lever les goulots d'étranglement de la chaine de passation des marchés publics. Un accompagnement et. surtout assistance-conseil de la part des autorités en charge du contrôle de la régularité de la passation des marchés publics est nécessaire l'endroit des acteurs communaux. L'administration en charge des marchés publics est alors appelée à jouer sa partition en vue de faciliter aux communes la consommation des ressources objet de passation de marchés publics. A ce prix, la masse colossale de ressources d'investissement reportée d'année en année pourrait être consommée.

Du point de vue des réformes, la loi n°2023-01 du 20 décembre 2023 portant loi de finances pour la gestion 2024 rend désormais opposable la Taxe sur véhicule à moteur (TVM) et le Versement patronal sur salaire (VPS) aux collectivités territorialement décentralisées. Dès lors, les communes sont appelées à s'acquitter de ces catégories d'impôt et taxe. Une nouvelle charge qui vient alors en addition aux charges existantes au niveau des communes. Faudrait-il rappeler, le VPS est à la charge l'employeur, donc supporté par la commune. Il ne saurait donc venir en diminution du salaire net perçu par le salarié. Ces nouvelles charges appellent à un réajustement des budgets à l'occasion du vote des collectifs budgétaires.

# ANNEXES STATISTIQUES

#### Réalisations au premier trimestre de 2020 à 2024 pour l'ensemble des 77 communes

Grandes masses (en milliards FCFA)	2020 T1	2021 T1	2022 T1	2023 T1	2024 T1
Recettes de Fonctionnement	8,31	9,95	9,73	16,74	6,60
Recettes propres	7,88	9,40	9,44	8,82	6,21
Recettes fiscales	4,88	6,48	6,45	5,51	3,62
Patentes et licences	0,70	0,64	0,57	0,49	0,44
Foncier	2,31	2,75	3,25	2,57	1,76
Contribution au développement local	1,05	1,56	1,81	1,65	0,73
Autres produits fiscaux	0,82	1,53	0,83	0,80	0,70
Recettes non fiscales	2,61	2,73	2,76	3,11	2,52
Produit de patrimoine	0,30	0,39	0,35	0,41	0,30
Prestation de service	1,57	1,72	1,73	1,87	1,32
Autres produits non fiscaux	0,74	0,63	0,68	0,82	0,90
Recettes partagées	0,38	0,19	0,23	0,20	0, 07
Taxe de voirie	0,32	0,00	0,00	0,16	0,01
Taxe sur expl. carrières et mines	0,00	0,19	0,23	0,03	0,02
TVA perçue au cordon douanier	0,05	0,00	0,00	0,02	0,01
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	0,43	0,55	0,29	7,92	0,39
Dépenses de fonctionnement	4,21	4,21	4,58	6,92	6,24
Charges de personnel	1,96	2,31	2,29	3,21	3,06
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achat biens et services	1,30	1,15	1,64	1,16	0,91
Entretien	0,65	0,34	0,37	0,46	0,32
Charges des élus	0,33	0,41	0,35	2,07	2,04
Autres charges réelles	0,67	0,59	0,45	2,16	2,15
Autres charges sur opération de gestion	0,27	0,16	0,19	0,38	0,12
Recettes d'investissement	8,58	1,86	1,57	6,63	6,07
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	8,58	1,86	1,57	6,63	6,07
Dépenses d'investissement	6,65	5,13	3,11	2,08	2,37
Terrains	0,21	0,16	0,08	0,03	0,03
Constructions	4,51	3,76	2,49	1,78	1,52
Bâtiments scolaires	0,5 4	0,40	0,37	0,21	0,30
Bâtiments sanitaires	0,13	0,04	0,04	0,00	0,07
Bâtiments commerciaux	0,28	0,31	0,10	0,11	0,05
Bâtiments administratifs	0,13	0,04	0,04	0,00	0,07
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	3,42	2,98	1,93	1,46	1,02
Equipements et matériels	0,51	0,48	0,25	0,22	0,24
Autres dépenses d'investissement	1,42	0,73	0,29	0,05	0,58

# Réalisations au premier trimestre de 2020 à 2024 pour les communes à statut particulier

Grandes masses (en milliards FCFA)	2020 T1	2021 T1	2022 T1	2023 T1	2024 T1
Recettes de Fonctionnement	3,85	4,56	4,19	5,30	2,81
Recettes propres	3,83	4,51	4,19	4,09	2,81
Recettes fiscales	2,51	3,40	3,22	2,80	1,9 6
Patentes et licences	0,23	0,25	0,30	0,32	0,25
Foncier	1,70	1,96	2,28	1,99	1,38
Contribution au développement local	0,01	0,01	0,17	0,09	0,04
Autres produits fiscaux	0,57	1,18	0,47	0,40	0,28
Recettes non fiscales	1,04	1,10	0,97	1,14	0,85
Produit de patrimoine	0,13	0,17	0,11	0,16	0,14
Prestation de service	0,70	0,88	0,81	0,79	0,54
Autres produits non fiscaux	0,20	0,05	0,05	0,19	0,16
Recettes partagées	0,29	0,00	0,00	0,15	0,00
Taxe de voirie	0,27	0,00	0,00	0,15	0,00
Taxe sur expl. carrières et mines	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TVA perçue au cordon douanier	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	0,02	0,05	0,00	1,21	0,00
Dépenses de fonctionnement	1,52	1,23	1,87	2,19	1,63
Charges de personnel	0,70	0,91	0,85	1,00	0,95
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achat biens et services	0,49	0,12	0,81	0,42	0,17
Entretien	0,31	0,02	0,21	0,29	0,06
Charges des élus	0,10	0,11	0,06	0,42	0,44
Autres charges réelles	0,10	0,11	0,06	0,43	0,46
Autres charges sur opérations de gestion	0,23	0,10	0,15	0,34	0,05
Recettes d'investissement	0,76	0,27	0,00	0,15	0,39
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	0,76	0,27	0,00	0,15	0,39
Dépenses d'investissement	0,38	0,51	0,08	0,22	0,17
Terrains	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,19	0,39	0,05	0,22	0,10
Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0, 00	0,00	0,01
Bâtiments sanitaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bâtiments commerciaux	0,07	0,06	0,00	0,01	0,00
Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	0,12	0,33	0,05	0,21	0,09
Equipements et matériels	0,04	0,12	0,03	0,00	0,07
Autres dépenses d'investissement	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00

# Réalisations au premier trimestre de 2020 à 2024 pour les communes à statut intermédiaire

Grandes masses (en milliards FCFA)	2020 T1	2021 T1	2022 T1	2023 T1	2024 T1
Recettes de Fonctionnement	2,31	2,56	2,68	4,64	1,54
Recettes propres	2,17	2,48	2,62	2,30	1,51
Recettes fiscales	1,39	1,73	1,80	1,48	0,77
Patentes et licences	0,22	0,28	0,14	0,10	0,11
Foncier	0,36	0,51	0,65	0,39	0,27
Contribution au développement local	0,66	0,78	0,84	0,83	0,19
Autres produits fiscaux	0,14	0,17	0,17	0,17	0,20
Recettes non fiscales	0,75	0,74	0,81	0,80	0,74
Produit de patrimoine	0,07	0,08	0,11	0,14	0,08
Prestation de service	0,40	0,40	0,41	0,40	0,29
Autres produits non fiscaux	0,28	0,26	0,29	0,27	0,37
Recettes partagées	0,03	0,01	0,00	0,01	0,00
Ta xe de voirie	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur expl. carrières et mines	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00
TVA perçue au cordon douanier	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	0,15	0,09	0,06	2,34	0,03
Dépenses de fonctionnement	1,15	1,40	1,15	1,82	1,79
Charges de personnel	0,54	0,57	0,56	0,89	0,81
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achat biens et services	0,38	0,57	0,40	0,28	0,33
Entretien	0,13	0,19	0,07	0,04	0,08
Charges des élus	0,11	0,16	0,13	0,59	0,57
Autres charges réelles	0,20	0,23	0,16	0,64	0,64
Autres charges sur opérations de gestion	0,03	0,03	0,03	0,01	0,02
Recettes d'investissement	2,75	0,65	0,67	1,94	2,05
Emprunt	0,0 0	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	2,75	0,65	0,67	1,94	2,05
Dépenses d'investissement	2,30	1,58	1,06	0,61	0,83
Terrains	0,10	0,06	0,02	0,03	0,00
Constructions	1,44	1,06	0,86	0,49	0,44
Bâtiments scolaires	0,23	0,17	0,25	0, 05	0,09
Bâtiments sanitaires	0,04	0,02	0,02	0,00	0,02
Bâtiments commerciaux	0,05	0,06	0,06	0,01	0,00
Bâtiments administratifs	0,04	0,02	0,02	0,00	0,02
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	1,09	0,78	0,51	0,42	0,31
Equipements et matériels	0,28	0,14	0,06	0,07	0,06
Autres dépenses d'investissement	0,47	0,31	0,12	0,02	0,33

#### Réalisations au premier trimestre de 2020 à 2024 pour les communes ordinaires

Grandes masses (en milliards FCFA)	2020 T1	2021 T1	2022 T1	2023 T1	2024 T1
Recettes de Fonctionnement	2,14	2,83	2,87	6,80	2,25
Recettes propres	1,88	2,41	2,64	2,43	1,89
Recettes fiscales	0,99	1,34	1,43	1,23	0,89
Patentes et licences	0,24	0,12	0,13	0,07	0,07
Foncier	0,25	0,28	0,32	0,19	0,11
Contribution au développement local	0,38	0,77	0,80	0,73	0,50
Autres produits fiscaux	0,11	0,18	0,19	0,24	0,21
Recettes non fiscales	0,82	0,89	0,98	1,16	0,93
Produit de patrimoine	0,1 0	0,14	0,13	0,11	0,08
Prestation de service	0,47	0,44	0,51	0,69	0,49
Autres produits non fiscaux	0,26	0,31	0,34	0,36	0,36
Recettes partagées	0,06	0,18	0,23	0,04	0,07
Taxe de voirie	0,03	0,00	0,00	0,01	0,01
Taxe sur expl. carrières et mines	0,00	0,18	0,23	0,03	0,02
TVA per çue au cordon douanier	0,03	0,00	0,00	0,01	0,01
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	0,26	0,41	0,23	4,37	0,36
Dépenses de fonctionnement	1,54	1,57	1,56	2,91	2,82
Charges de personnel	0,72	0,83	0,88	1,33	1,30
Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Achat biens et services	0,43	0,46	0,43	0,46	0,42
Entretien	0,21	0,13	0,09	0,13	0,19
Charges des élus	0,12	0,14	0,17	1, 06	1,03
Autres charges réelles	0,37	0,25	0,22	1,09	1,05
Autres charges sur opérations de gestion	0,01	0,02	0,01	0,04	0,05
Recettes d'investissement	5,07	0,94	0,90	4,55	3,62
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotation et subvention	5,07	0,94	0,90	4,55	3,62
Dépenses d'investissement	3,98	3,04	1,96	1,25	1,36
Terrains	0,06	0,10	0,07	0,01	0,03
Constructions	2,88	2,31	1,58	1,07	0,97
Bâtiments scolaires	0,31	0,22	0,13	0,16	0,20
Bâtiments sanitaires	0,09	0,01	0,02	0,0 0	0,05
Bâtiments commerciaux	0,17	0,19	0,03	0,08	0,05
Bâtiments administratifs	0,09	0,01	0,02	0,00	0,05
Ouvrages d'art, assain. et add. d'eau	2,21	1,87	1,37	0,83	0,62
Equipements et matériels	0,19	0,22	0,15	0,15	0,11
Autres dépenses d'investissement	0,84	0,41	0,17	0,03	0,25

## Sources des données

Les données brutes des finances locales exploitées dans la présente note de conjoncture sont extraites de WMoney-Statistiques (DGTCP) et portent sur les informations budgétaires et financières des 77 communes de la République du Bénin. Les indicateurs macroéconomiques et démographiques proviennent de :

- la Cellule de suivi des Programmes économiques et financiers (CSPEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- la Direction de la Comptabilité nationale et des statistiques économiques (DCNSE) de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et.
- la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).



# **Avertissement**

Les données figurant dans le présent document sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la DGTCP. Ce document est fourni à titre informatif. La reproduction partielle ou totale du présent document doit s'accompagner de la mention : Source : Direction de la Production des Comptes publics, DGTCP, mai 2024

#### Comité de rédaction

Ce document est rédigé par le Comité d'élaboration de la note de conjoncture des finances locales (CENOCFIL) de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)

Contact: note.conjoncture@tresorbenin.bj

Retrouvez au format .pdf toutes les publications de la note de conjoncture des finances locales du Bénin sur le site : **www.tresorbenin.bj** 







# **COMMUNIQUE**

La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP) a le plaisir de vous annoncer l'ouverture officielle de l'appel à soumission d'articles ou d'études dans le cadre de la première édition du Prix Spécial du Trésor public. pour la Recherche en Finances Publiques.

Ce prix vise à encourager et à soutenir la recherche de pointe en Finances Publiques, présentant un intérêt pratique avéré pour l'administration du Trésor. Il est ouvert à deux catégories de participants:

- les chercheurs ;
- les praticiens issus de l'Administration publique.

Ils doivent être de nationalité béninoise, résidant ou non sur le territoire et âgés au 31 décembre 2024 de quarante-cinq (45) ans au plus.

Pour cette première édition, trois (3) thèmes sont proposés

- Le nudge au service de l'adoption de la plateforme nationale des paiements électroniques.
- Intelligence Artificielle et élaboration des Etats financiers de l'État.
- Fonction bancaire du Trésor et optimisation de la gestion de la trésorerie de l'État.

Les deux lauréats recevront une récompense financière de deux millions cinq cent mille (2 500 000) francs CFA chacun, avec l'opportunité de publication de leur article dans le Webzine du Trésor. Un trophée officiel de la DGTCP leur sera décerné.

La date limite de soumission est fixée au 20 septembre à minuit uniquement par message électronique à l'adresse revue@tresorbenin.bj.

Pour plus d'informations, veuillez consulter l'Avis d'appel à soumission disponible sur le site web du Trésor (www.tresorbenin.bj) ou contacter les numéros suivants : (+229) 63 00 23 69 / 45 45 67 12.

Ne manquez pas cette opportunité de contribuer à l'amélioration de la gestion financière publique au Bénin.

Toutes les formalités de candidature sont gratuites!

### DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Tél: +229 21 30 19 37 Fax: +229 21 30 07 58

BP: 40 Cotonou - Route de l'aéroport www.tresorbenin.bj